



Edition 2024
Du 29/09/2024 au 09/10/2024

REGLEMENT GENERAL

(à retourner signé et paraphé avant le 29 février 2024 dernier délai avec votre fiche d'inscription) par courrier à : Renault Raid, 40 rue des Tulipes, 72250 BRETTE LES PINS ou par mail à : patrick.renaultraid@orange.fr

1. DEFINITION

Le 7^{ème} Renault Raid : La destination de cette randonnée est le Maroc, sur un itinéraire mêlant routes nationales, départementales et pistes, découpé en plusieurs étapes.

2. ORGANISATION

L'équipe technique assure la communication, la supervision, la préparation et les prospections du Renault Raid Maroc. La partie touristique est prise en charge par une agence de tourisme marocaine.

3. DATES

Le 7^{ème} Renault Raid se déroulera du 29/09/2024 au 09/10/2024 – Départ Algeciras (+/- 2 jours). Ces dates sont les dates d'embarquement sur le bateau reliant l'Espagne au Maroc. Elles peuvent fluctuer d'une ou deux journées. Les participants effectuent le trajet entre leur domicile jusqu'au port au sud de l'Espagne, à l'aller comme au retour, sous leur propre responsabilité (prévoir entre 36 et 48h).

4. DESTINATION

Le 7^{ème} Renault Raid Maroc est un auto tour qui a pour destination le Maroc. L'embarquement aura lieu d'un port espagnol (Algeciras, Tarifa, Almeria) et l'arrivée à un port Marocain (Ceuta, Tanger, Melilla, Nador). Les lieux d'embarquement allé et retour seront donnés lors des confirmations d'inscription. Les étapes seront réalisées sur le territoire marocain. L'itinéraire ainsi que les horaires et dates seront communiqués lors de l'inscription définitive.



5. LE TRACÉ

Le circuit proposé est accessible à tous. Le tracé est réalisé par l'organisation et pourra être modifié à tout moment si cela s'avère nécessaire.

6. REPAS/HEBERGEMENT

Les repas sont assurés par l'organisation le matin et le soir (hors boissons). Le choix de l'hôtel ou du bivouac est réalisé selon le nombre d'inscriptions et sera toujours commun aux participants comme aux organisateurs. Le choix est réalisé dans un objectif de convivialité et d'esprit d'aventure. Le repas du midi restant à charge du participant. Les boissons (vins, apéritifs, etc...) ne sont pas incluses. Prévoir d'emmener vos boissons avant votre arrivée sur le territoire marocain (car peu d'alcool au Maroc).

7. DEROULEMENT DU RAID

Le point de ralliement du 7^{ème} Renault Raid Maroc se situe au sud de l'Espagne. Le trajet jusqu'à ce point est géré en indépendance par les participants. L'organisation favorise et encourage néanmoins la formation de convois régionaux, et ce à travers une plateforme d'échange internet. L'aventure sur le territoire africain commence dès le débarquement.

Le parcours se fait sous la responsabilité de chaque équipage. Nous roulerons à la découverte de ce pays magnifique pendant 10 jours. Le trajet se fera en groupe où le terme aventure prendra toute sa dimension (découverte du pays, entraide, navigation, poussière, mécanique, mais surtout bonne humeur, partage et rencontres inoubliables). Les étapes seront en moyenne de 250 km par jour.

Le Renault Raid est un auto tour et en aucun cas une course de vitesse. Le code de la route Devra être respecté avec une attention particulière dans les villes et villages traversés.

8. VEHICULES ADMIS

Le Renault Raid est ouvert à tout véhicule Renault d'avant 2005, trois ou cinq portes, essence ou diesel.

Le Renault Raid est aussi ouvert aux personnes en situation de handicap gérant leur autonomie seules ou accompagnées.

En fonction des disponibilités et après étude du dossier de demande de participation, l'organisation peut autoriser d'autres véhicules ne correspondant pas à ces critères. L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans avoir à en justifier le motif.

9. PREPARATION ET CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles en vigueur de conduites sur route, relatives au code de la route. Un contrôle technique valide est exigé.

Modifications obligatoires : ATTENTION : un contrôle visuel sera effectué au départ de l'épreuve = bien respecter le règlement sous peine d'exclusion

- Sabot moteur en tôle acier de 3mm minimum ou 4mm en aluminium. Tôle perforée ou métal déployé interdit.
- Anneau de remorquage solide, avant et arrière.
- Bavettes de roues avant et arrière
- 3ème feu rouge allumé en permanence sur interrupteur pour la visibilité sur les pistes.
- Une séparation entre l'habitacle et la partie arrière (derrière les sièges conducteurs et passagers) en contreplaqué de 12mm, fixée rigidement. Filet interdit. 7
- Rehausse de la voiture Avant et Arrière de 2cm minimum
- Pneus en bon état (idéal neufs) - pneus neige ou crampons
- Talkie Walkie obligatoire (modèle Motorola MT92)

Modifications conseillées :

- Sabot de réservoir et protection d'échappement.
- Manomètre.
- Température d'eau.
- Mise en marche manuelle du ventilateur de radiateur.
- Amélioration du confort intérieur.
- Augmentation de la garde au sol.

Modifications interdites :

- Toute intervention modifiant la puissance ou les performances du moteur.
- Tout ce qui n'est pas autorisé par la législation est interdit.

Equipements obligatoires :

- Un gilet de sécurité par membre d'équipage
- Deux triangles de signalisation
- Une trousse de premiers soins
- Deux roues de secours
- Une sangle de remorquage type camion. Taille 6 mètres.
- Un extincteur d'au moins 2 kilos.
- Un cric et deux cales de bois.
- Un jerrican homologué de 10 litres.
- Une petite caisse à outils.
- **Une carte bancaire**
- Une carte de l'Espagne (Michelin n°794) ou GPS
- Une carte du Maroc (Michelin n°742) ou GPS
- Une pompe ou un compresseur, Une lampe de poche
- Une chaise pliante pas personne
- 1 talkie-walkie par voiture (modèle Motorola MT92)

Tous les points obligatoires seront contrôlés avant le départ et devront être présents dans la voiture pour pouvoir embarquer sur le bateau.

10. PARTICIPANTS

Cet auto tour est ouvert à tous. Un équipage est composé d'un pilote et d'un co-pilote (alternables) majeurs par véhicule, tous deux titulaires du permis B. L'organisation se réserve le droit de refuser tout équipage sans avoir à en justifier le motif.

11. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET SANTE

Chaque équipage (pilote et co-pilote) devra envoyer lors de son inscription les documents suivant par courriel à l'adresse **patrick.renaultraid@orange.fr** ou par courrier à l'adresse postale : **Renault Raid, 40 rue des Tulipes, 72250 BRETTE LES PINS.**

Documents demandés :

- Une photocopie de la carte de groupe sanguin (pilote et co-pilote)
- Une photocopie du passeport en cours de validité (pilote et co-pilote)
- Une photocopie du permis de conduire (pilote et co-pilote)
- Une photocopie de l'assurance véhicule en cours de validité (y compris validité Maroc).
- Une photocopie de la carte grise en règle au nom du pilote (ou dans le cas d'un prêt de véhicule, attestation de prêt de véhicule par son propriétaire et attestation par la mairie).
- Une photocopie du contrôle technique.
- Une photocopie de l'assistance rapatriement valable accident et sanitaire (pilote et co-pilote).
- Un exemplaire du règlement signé et daté en dernière page, paraphé sur chaque page (pilote et co-pilote).

12. SECURITE

Equipement de survie dans chaque véhicule : lunettes de soleil, un briquet, un téléphone portable (avec réseau monde), un tube de crème solaire, de l'eau en quantité suffisante.

Toute consommation d'alcool pendant une étape est strictement interdite.

13. ASSISTANCE PENDANT L'ETAPE

Chaque participant devra s'assurer de l'entretien de son propre véhicule. L'assistance technique sera assurée par les membres de l'organisation pendant l'étape. Plusieurs véhicules d'assistance sont prévus lors de chacune des étapes.

Deux mécaniciens sont à votre disposition sur les étapes du désert. Les interventions des mécaniciens restant à votre charge.

14. DROIT D'ENGAGEMENT

L'engagement est de 2 980 € par équipage (véhicule, pilote et copilote) sous la forme de :

- 1 chèque de 1 000 € à l'ordre de Renault Raid en guise d'acompte, à retourner avec votre fiche d'inscription avant le 29 février 2024 mais encaissable uniquement fin avril 2024 (Adresse d'envoi : Renault Raid, 40 rue des Tulipes, 72250 BRETTE LES PINS)
- 1 second règlement de 1 980 € à retourner au plus tard pour le 30 mai 2024 (idem adresse ci-dessus).

Ce prix inclut :

- 11 nuits en hôtel demi-pension (hors boissons), dont 1 ou 2 nuitées en bivouacs.
- La traversée Espagne-Maroc, aller et retour pour l'équipage (Si départ Algeciras) – Si départ de Sète ou autre Barcelone un supplément pour la traversée en bateau vous sera demandé.
- La fourniture du roadbook.

Le nombre de nuits d'hébergement sera au minimum de 11.

En cas de désistement d'un équipage :

- Aucun remboursement d'acompte.
- Avant le 30 juin 2024 inclus, remboursement du solde de l'engagement à hauteur de 50% soit 990€
- Après le 30 juin 2024, aucun remboursement.

Les annulations doivent être exprimées par **lettre recommandée avec accusé de réception** afin d'éviter toute contestation.

En cas de report de cette aventure, indépendamment de notre volonté, à une date ultérieure dû à la crise sanitaire mondiale (Covid 19) ou autre, l'organisation conservera l'acompte de 1 000 € jusqu'à la date effective du 7ème Renault Raid (ou dans un délai de 18 mois après le 29 septembre 2024). Le solde de 1 980 €, quant à lui, sera remboursé dans les meilleurs délais.

15. DROITS ET PUBLICITÉS

L'organisation autorise aux participants la diffusion de tout reportage, toute photo ou vidéo, à condition de ne pas nuire à l'image du Renault Raid et à son organisation. Par la même, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser les reportages, photos et vidéos de ses participants à vocation médiatique ou publicitaire.

16. PUBLICITÉS

Des emplacements publicitaires seront réservés par l'organisation sur chaque véhicule. Les dimensions et emplacements seront fournis ultérieurement. Les participants sont libres pour tous les autres sponsors. Les numéros des véhicules seront fournis et attribués par l'organisateur.

17. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre d'engagés est limité à 16 véhicules par session. Les participants dont les dossiers de demande de participation arrivent les premiers seront prioritaires.

18. RESPONSABILITÉ ET LITIGES

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes de l'organisation dans son comportement en public comme en voiture, lequel ne peut être tenu responsable des accidents, incidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre d'aventure et de l'éloignement des centres médicaux. Il déclare assumer ces risques et renonce à engager la responsabilité des organisateurs pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladies...

Ces engagements seront opposables aux ayants droit de chaque participant. Pour tout règlement de litige, seul le tribunal du Marrakech sera compétent.

Je déclare exacts les renseignements sur la fiche d'inscription et avoir lu, approuvé et signé le règlement.

Je décharge l'organisateur de toute responsabilité découlant de mon véhicule pour tout dommage corporel ou matériel, causé aux tiers ou à moi-même, quelles qu'en soient les conditions.

Date :

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Pilote :

Copilote :